Conseil des droits de l’homme

39e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Irlande**

Genève, le 10 novembre 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation de l’Irlande et la remercie pour sa présentation.

La Suisse salue les mesures prises par l’Irlande depuis son dernier EPU, notamment dans le domaine des droits des femmes. Pourtant, concernant **la loi sur l’avortement**, la Suisse recommande d’établir un plan d’action pour garantir l’accès et la disponibilité des services d’avortement sans risque.

Deuxièmement, nous recommandons à l’Irlande de ratifier le **Protocole facultatif à la Convention contre la torture**.

Troisièmement, la Suisse recommande à l’Irlande de mettre fin au système dit de « fourniture directe » pour les **requérants d’asile** et d’instituer un mécanisme de logement, de traitement et d’accueil des requérants d’asile, conformément aux normes régionales et internationales.

Finalement, nous lui recommandons de procéder à une révision de son **système d’aide juridique** civile et de mettre en place un mécanisme garantissant que les individus et les groupes défavorisés et marginalisés bénéficient d’un meilleur accès au droit, conformément à la cible 16.3 des Objectifs de développement durable.

Je vous remercie.